

Cercle
DES FAMILLES



ÉLECTIONS 2022 :
Les attentes des familles

N°21

AVRIL 2022

Ce magazine est celui des associations familiales affiliées à Familles de France

SUIVEZ-NOUS !

Directrice de la publication : Chantal HUET

Secrétaire Général : Jean-Jacques GUYENET

Conception et réalisation : Sharon S.

Crédits photos et images : Pixabay, 123RF, Flaticon, Canva

**Contributeurs : Odile C., Antoine G., Alice E., Chantal H., Jean-Jacques G., Charly H.,
Mireille L., Laurent C., Luc B., Pierre V.**



Chantal HUET
Présidente de Familles de France



2022, une année de l'histoire de France où deux élections traceront pour 5 ans notre avenir collectif et celui de nos jeunes.

Notons tout d'abord que l'INSEE indique que 95 % des Français sont inscrits sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielle (10 et 24 avril) et législatives (12 et 19 juin).

Ce pourcentage est en progression par rapport à mai 2021 grâce aux jeunes qui se sont inscrits sur les listes électorales. Si 44,5 millions d'électeurs résident en France métropolitaine, 1,4 million de Français habite à l'étranger, 1,5 million dans les DROM-COM, il est à noter que la répartition dans les listes électorales compte environ 25,5 millions de femmes et 22,5 d'hommes.

En vue de ces échéances Familles de France présente dans ce magazine n°21, tout à la fois ses constats et ses propositions, construits avec son réseau associatif, ses représentants et les attentes des familles.

Chaque candidat à l'élection présidentielle est donc attendu sur ses choix et ses priorités, sur son programme et sa mise en œuvre, à court, moyen ou long terme.

La priorité de la cellule familiale est de pouvoir réaliser son désir d'enfant mais des freins existent, parmi lesquels la conciliation des temps professionnels et familiaux, le manque de solutions d'accueil du jeune enfant. Au plan financier, il nous paraît utile de mettre en place une allocation au premier enfant et revenir au caractère universel des allocations familiales. Nos propositions concourent à un objectif : retrouver une natalité qui ne laisserait pas la France vieillir, permettrait de relever le défi des retraites à répartition et contribuerait à redynamiser la vie économique urbaine et rurale.

L'évolution démographique a aussi ses conséquences à plus long terme. Nos propositions concernent également les besoins vitaux des familles : reste à vivre, pouvoir d'achat, rénovations énergétiques, aidants familiaux, décarbonation Familles de France attire également l'attention sur le désengagement de l'Etat envers le tissu associatif avec une réduction progressive des budgets ou l'augmentation des critères à satisfaire, au risque d'une fragilisation accrue, alors que les associations œuvrent souvent sur des champs confiés par l'Etat ou des collectivités locales comme en témoigne ce magazine.

Les associations font partie intégrante de notre pacte social et doivent être reconnues.

Dans un contexte de crise internationale, de guerre en Ukraine, les campagnes, présidentielle et législatives, doivent rester l'occasion de débats et de propositions. Familles de France entend y contribuer. C'est aux candidats de s'évertuer à ce que l'abstentionnisme ne soit pas le principal « votant » à ce scrutin.

Les familles sont appelées à être des lieux d'écoute, d'espoir et d'unité pour leurs membres, ouverts sur le monde. Tout un symbole pour nos futurs élus !

SOMMAIRE

Cercle des Familles | Numéro 21 | 2022

5

**UNE ÉLECTION
PRÉSIDENTIELLE À
HAUT RISQUE**

8

**REDONNER UN CARACTERE
UNIVERSEL AUX ALLOCATIONS
FAMILIALES**

9

**METTRE EN PLACE
UN SERVICE PUBLIC DE LA
PETITE ENFANCE**

11

**LE RESTE À VIVRE ET
LE POUVOIR D'ACHAT**

16

**LES PETITES
RETRAITES**

18

**L'ISOLEMENT
DES PERSONNES
AGÉES**

22

**LES SAVOIRS
DU HANDICAP**

24

**ET SI J'ÉTAIS PRÉSIDENT,
QU'EST-CE QUE JE FERAIS ?**

27

**L'ENSEIGNEMENT
DOIT SAVOIR S'ADAPTER**

29

**COMMENT LUTTER CONTRE LES
PASSOIRES THERMIQUES**

34

**PACTE SOCIAL :
FINANCEMENTS DES
ASSOCIATIONS**

37

**AU SERVICE DE LA POLITIQUE
FAMILIALE ET DE LA NATION**





UNE ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE À HAUT RISQUE

Les enjeux d'une élection sont en général politiques; les enjeux de cette élection sont aussi ; **républicain, démocratique et solidaire.**

Les questions de la soutenabilité des politiques publiques et de la cohésion sociale sont, dans notre société contemporaine fracturée, au cœur de cette élection et nous pouvons encore, si nous en avons la volonté, activement contribuer à construire pour nos enfants un avenir meilleur.

La tentation de « renverser la table » ou de voir émerger l'homme (ou la femme) providentiel est grande ; encouragée par des médias en quête d'audience et de part de marché.

Malheureusement dans l'histoire, les révolutions ont échoué et à l'inverse, les temps de la réconciliation ont contribué au progrès économique et au progrès social.

A ce progrès nous pouvons, comme citoyen y contribuer ; comme citoyen engagé à défendre les valeurs républicaines ; comme citoyen prêt à participer au débat démocratique et dans le respect des règles de liberté d'expression et de respect des personnes ; comme citoyen solidaire et témoin d'inégalités et d'injustices inacceptables.

Y renoncer sera une défaite inexcusable ; une de plus quand on fait la somme des renoncements auxquels nous nous sommes plus ou moins habitués ; nos renoncements vis-à-vis de l'inclusion de tous, que ce soit à l'école, dans l'entreprise ou dans l'espace urbain ; ou vis-à-vis de l'exigence du respect de la dignité des personnes afin de favoriser l'intégration, d'éviter la stigmatisation et le rejet, de condamner les violences et les anathèmes ; ou enfin vis-à-vis de la sauvegarde de notre environnement et de la prévention des conséquences du changement climatique.

La crise du Covid a exacerbé les fractures dans notre société mais d'un autre côté a favorisé aussi l'engagement du plus grand nombre à soutenir les décisions qui ont permis malgré tout de faciliter « le vivre ensemble », la conciliation des temps familiaux et les exigences professionnelles, la capacité à maintenir un système de santé solidaire et un système éducatif ouvert et attentif aux préoccupations des parents.

Les familles ont « assuré » pendant cette crise et nous devons être leur témoin et porter leurs « revendications » qui sont en fait les soucis du quotidien auxquels elles sont confrontées ; parce qu'il n'y a pas de solution de garde à proximité ; parce qu'une séparation douloureuse met l'équilibre des finances en péril ; parce que le lieu de vie n'est pas correctement desservi par les transports en commun... Autant d'exemples, autant de situations particulières, autant de difficultés à surmonter chaque jour.

Notre mouvement est engagé dans ces élections, parce que sur le terrain nos bénévoles agissent pour entretenir le lien social, grâce à des actions concrètes de solidarité ; ils portent les espoirs de faire « bouger » le système ; **l'espoir aussi d'une société où chacun puisse s'exprimer par son vote mais par la force de ses convictions.**

Enfin notre mouvement par son caractère pluraliste, par son engagement en faveur de la diversité, par son attachement aux lois de la République, défend une société démocratique, solidaire et respectueuse des droits des personnes.

Les dates de l'élection présidentielle - les dimanches 10 et 24 Avril 2022 - vont tomber pendant la période de vacances scolaires de la zone B (du 9 au 25 avril 2022). On peut certes le regretter, mais notre engagement de citoyen doit être responsable, la procuration existe.



FÉVRIER 2022

**ÉLECTION
PRÉSIDENTIELLE 2022**

**Mobilisons-nous
pour et avec les familles**

WWW.FAMILLES-DE-FRANCE.ORG

Retrouvez toutes les propositions de Familles de France sur son dossier « Election présidentielle 2022 » qui a été envoyé à tous les candidats à travers le lien ci-dessous :

https://www.familles-de-france.org/sites/default/files/202202_FF_dossier-election-presidentielle.pdf



QUIZZ Citoyen

1. À partir de quel âge peut-on être candidat à la présidence de la république ou à la députation ?

- 18 ans
- 21 ans
- 23 ans
- 25 ans

2. Comment se déroule l'élection à la présidence française ?

- Scrutin majoritaire à un tour
- Scrutin uninominal majoritaire à 2 tours
- Scrutin proportionnel à 2 tours

3. Quelle affirmation n'est pas inscrite dans la constitution française ?

- Le président est logé aux frais de la République
- Le président réside au lieu où siège l'Assemblée nationale
- Le président est logé au palais de l'Élysée

4. Depuis quand le mandat présidentiel est de 5 ans renouvelable une fois ?

- En 1958 par le Général De Gaulle
- En 1962 lors de la révision de la constitution
- En 1981 par François Mitterrand
- En 2000 par un référendum

5. Qui choisit le premier ministre ?

- L'assemblée nationale
- Le conseil constitutionnel
- Le président de la république
- Le président du sénat

6. Qui est le chef du gouvernement ?

- Le président de la république
- Le président de l'assemblée nationale
- Le premier ministre

7. En cas de décès, démission, ou incapacité du président de la république, qui le remplace ?

- Le président de l'assemblée nationale
- Le ministre de l'intérieur
- Le préfet de Paris
- Le premier ministre
- Le président du sénat

8. Quel est le montant du traitement mensuel brut du président de la république ?

- Environ 6 500 €
- Environ 12 500 €
- Environ 25 000 €

Réponses du QUIZZ en [page 39](#)

REDONNER UN CARACTÈRE UNIVERSEL AUX ALLOCATIONS FAMILIALES

Historiquement, les allocations familiales constituent le socle de notre politique familiale et ont donc une portée symbolique forte. Elles ont été conçues comme un moyen de redistribution horizontale entre les ménages avec enfants et les ménages sans enfants.

L'introduction d'une modulation depuis 2015 a, non seulement brisé le principe d'égalité pour toutes les familles, mais aussi brouillé le sens même des allocations familiales. Si 3,2 millions de familles furent « gagnantes » et 3,9 millions « perdantes », on oublie trop souvent que cette modulation s'est d'abord traduite par :

- Une réduction annuelle de 760 millions d'euros sur le budget global des Allocations Familiales
- L'introduction d'un risque supplémentaire de fraude lié aux déclarations de revenus
- Une charge de travail supplémentaire pour les Caisses d'allocations familiales

Certes, on constate que le système de redistribution actuel contribue à réduire certaines inégalités, en particulier pour les familles monoparentales ; cependant il clive les familles entre elles et transforme un peu plus la politique familiale en une politique sociale.

Mais finalement, les allocations familiales doivent-elles être un outil de correction des inégalités de revenus ?

Pour Familles de France, les inégalités de revenu doivent être traitées au travers des négociations salariales et de la politique fiscale. Charge aux partenaires sociaux de s'emparer de la question des revenus au travers des négociations salariales et à l'État d'ajuster sa politique fiscale dans un but de redistribution verticale.

D'ailleurs, les pays ayant des problématiques démographiques ont tous mis en place un système de prestations financières de type « allocations familiales ». Il y a, à cet égard, un paradoxe à observer que, confrontée à des problématiques similaires, la France fragilise son système d'allocations familiales au lieu de le renforcer.

Les familles sont donc globalement perdantes avec le système actuel, soit financièrement, soit par l'affaiblissement de notre politique familiale, son rayonnement et la confiance qui lui est accordée.

Il est temps de revenir à une complète universalité des allocations familiales, symbole d'un nouvel investissement dans l'avenir pour l'ensemble des familles.



METTRE EN PLACE UN SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE

L'accueil de la petite enfance est aujourd'hui une réalité incontournable pour les familles et un besoin pour faciliter le projet d'enfant lui-même.

Si 60 % des enfants sont gardés par un parent ou grand-parent, 20 % le sont par une assistante maternelle (ASMAT), 15 % par un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) et 5 % par une autre solution.

L'accueil du jeune enfant est un sujet complexe car il pose de multiples questions aux parents :

- Le choix du mode d'accueil : collectif ou individuel ? associatif ou privé ?
- La liberté de choix : concrètement, quelles sont les possibilités qui existent ?
- Le reste à charge : que va coûter à la famille chaque solution ?
- Les exigences de qualité : mon enfant sera-t-il en sécurité ? quelles seront les activités d'éveil ? qualification/compétences des professionnels ?

Le développement des solutions d'accueil se heurte par ailleurs durement à d'autres réalités :

- Une pénurie de professionnels qualifiés : - 10 % d'assistantes maternelles en 2 ans.
- Une accessibilité territoriale très inégale : 26 départements couvrent 70 % des besoins mais 12 en couvrent moins de 50 %.
- Une conception partenariale du financement (CAF/communes ou communautés de communes/familles) limitée par la situation financière (difficile/tendue) de trop nombreuses communes.
- Le développement des structures privées limité aux zones permettant le meilleur taux de remplissage.
- La concurrence entre réseaux privés et réseaux associatifs.

En matière de gouvernance opérationnelle, les schémas départementaux des services aux familles, les relais Petite Enfance et le site national monenfant.fr présentent des atouts indéniables.

Néanmoins, face à ces réalités, la question d'un Service Public de la Petite Enfance est également régulièrement posée. Elle soulève de très nombreuses questions et présenterait l'avantage d'une gouvernance globale par l'État qui permettrait de pouvoir se passer des communes ou des départements.

Si le financement par l'État se substituait à celui des collectivités territoriales, alors la réduction des inégalités territoriales pourrait progresser. Il n'en demeure pas moins que la question du nombre et de la qualification des professionnels (et donc de l'attractivité des métiers) reste un sujet central indépendamment de la forme juridique de la gouvernance.

Une question connexe pourrait être celle de la création d'un droit opposable qui forcerait à la création de solutions nouvelles. Quant au reste à charge pour les familles et les arbitrages qu'il implique, Familles de France espère que la prochaine Convention d'objectif et de gestion (COG), permettra de réels progrès en la matière.



OBJECTIF FAMILLES DE FRANCE :

Dynamiser la politique familiale en encourageant les familles dans leurs projets d'enfants par le soutien à la conciliation vie familiale/vie professionnelle et par un système de prestations adéquat.

PROPOSITIONS :

- Multiplier les infrastructures d'accueil de proximité intra et inter-entreprises, économiquement soutenables pour les familles.
- Créer une modalité d'exercice supplémentaire du congé parental, visant à le rémunérer à hauteur du SMIC pendant un an pour l'un des parents salariés.
- Considérant que plus de 30 % des pères ne prennent pas le congé paternité, améliorer les mécanismes d'indemnisation de ce congé, en particulier son plafond.



LE RESTE À VIVRE ET LE POUVOIR D'ACHAT

1/ Le reste à vivre

Quelques définitions concernant le reste à vivre :

Les dépenses contraintes : ce sont des coûts difficilement négociables et à caractère obligatoire ; par exemple, les dépenses légales : impôt, assurances, etc. additionnées des dépenses nécessaires : eau, électricité et/ou gaz, abonnement Internet/téléphone, carburant, loyer, charges locatives ou les mensualités d'acquisition de son logement.

Qu'est-ce que le reste à vivre :

C'est l'argent qui reste dans votre budget lorsque toutes ces dépenses contraintes ou nécessaires sont déduites du revenu net du ménage. Cette somme est répartie en fonction du nombre de personnes du foyer.

Calcul de son reste à vivre :

Reste à vivre = Revenus nets – Charges (du ménage) / nombre de personnes dans le foyer.

Le reste à vivre minimum (source: creditsocial.net)

D'une manière générale il est admis, comme étant raisonnable, un reste à vivre de 400 € par personne d'un couple et de 300 € par personne à charge.

Pour expliciter dépenses contraintes et reste à vivre, voici quelques chiffres qui donnent une idée de la situation :

Comment se répartissent les dépenses contraintes pour un foyer (source : lafinancepourtous.com)

En moyenne, le budget contraint s'élève à 1055 €/ mois.

Le poste le plus important étant le logement avec en moyenne 662 € / mois.

Vient ensuite mensuellement :



- les transports (crédit auto, assurance, carburant) pour 218 €,

- la santé pour 99 € en moyenne (47 € pour les 18-24 ans ; 134 € pour les + de 65 ans),

- la communication (téléphone, Internet, abonnement) pour 80 € en moyenne,



- crédit à la consommation avec 153 € en moyenne,

- frais financiers pour un montant moyen de 73 €.

Poids budgétaire des dépenses contraintes selon la catégorie du ménage (couple avec 2 enfants)

Ménages modestes : 1374 € / mois soit 66 % du revenu net.

Ménages de classe moyenne : 1471 € / mois soit 38 % du revenu net.

Ménages plus aisés : 2346 € / mois, soit 31 % du revenu net.

Calcul du taux d'endettement

Taux d'endettement = (Charges du ménage / total des revenus) * 100

Vient ensuite mensuellement :

2/ Le pouvoir d'achat

L'on pourrait croire que le reste à vivre décrit ci-dessus constitue « le pouvoir d'achat » et que sa variation positive (diminution des charges ou augmentation du salaire net) irait dans le bon sens.

Il n'en est rien !

Voici la définition officielle du pouvoir d'achat (source: economie.gouv.fr)

Le pouvoir d'achat correspond à la quantité de biens et de services qu'un revenu permet d'acheter !

Il est facile de comprendre que l'évolution du pouvoir d'achat, selon cette définition, dépend de l'évolution des revenus et de l'évolution des prix.

Si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, alors le pouvoir d'achat augmente !

Calcul de son pouvoir d'achat

Le pouvoir d'achat résulte de ce calcul : Taux de croissance du revenu disponible - taux d'inflation.

Revenu disponible du foyer

L'infographie suivante indique ce qu'il faut prendre en compte pour le calcul du revenu disponible.

Source:



À titre d'exemple, considérons l'augmentation du smic net en janvier 2022 par rapport à janvier 2021. (Source www.aide-sociale.fr/smic-horaire)

SMIC net en janvier 2021: 1231,00 € / mois

SMIC net en janvier 2022: 1269,45 € / mois Soit une augmentation de **3,12 %**

Augmentation de l'indice des prix sur 1 an

L'indice des prix est calculé par l'INSEE chaque mois.

Pour janvier 2022, les prix à la consommation évoluent de 0,3 % sur un mois et de **2,9 %** sur un an.

Soit une augmentation du pouvoir d'achat (théorique) de: $3,12 - 2,9 = 0,22 \%$

3/ En conclusion

Le pouvoir d'achat et le reste à vivre sont deux notions qui ne sont pas comparables directement !

Le pouvoir d'achat, tel qu'il est défini, ne tient pas compte des dépenses contraintes qui augmentent sévèrement en 2022. Énergie, alimentation, carburant, voient leur coût exploser.

Et il s'agit bien du reste à vivre que les familles constatent en diminution !



QUELLES SOLUTIONS POUR UNE AMÉLIORATION RÉELLE DU RESTE À VIVRE DES FAMILLES ?

Apporter des réponses à l'épineux problème du pouvoir d'achat en France est un objectif ambitieux. L'actualité récente démontre toutefois que cette thématique sera au cœur de l'élection présidentielle à venir : en effet, pour une majorité des ménages, le pouvoir d'achat est aujourd'hui devenu une **préoccupation majeure**. Facture d'électricité, plein d'essence, logement... quel que soit le poste de dépense, **une hausse importante du coût de la vie** est constatée par de nombreuses familles.

Dans le même temps, cette situation conduit à une autre réalité : en France, plus de **9 millions de personnes** vivent actuellement sous le seuil de pauvreté.

Dans le détail, toutes les catégories d'âge sont touchées : **si les jeunes adultes** sont bien évidemment concernés, avec des difficultés d'accès au marché du travail (notamment pour les moins diplômés), bon nombre de **retraités** subissent également une baisse de leur niveau de vie. Rappelons d'ailleurs sur ce point que dans un contexte marqué par une inflation grandissante, **3 retraités sur 10 perçoivent en France une pension inférieure à 1000 euros par mois pour un temps de travail complet**. À l'approche des élections présidentielles, Familles de France formule aujourd'hui des propositions en matière de pouvoir d'achat avec une double finalité: **alléger les dépenses contraintes des familles** d'une part (1) et **donner à chaque foyer un reste à vivre suffisant** d'autre part (2), en luttant contre les privations matérielles et sociales.

1/ Alléger les dépenses contraintes des familles

Les dépenses contraintes correspondent aux charges incompressibles des familles, comme le paiement **d'un loyer, les factures énergétiques ou encore le plein de carburant**.

C'est notamment sur ces deux dernières charges financières que les augmentations récentes sont les plus fortes. Par exemple, en un an, **le tarif du gaz a bondi de près de 57 %** quand dans le même temps, le litre d'essence dépasse par endroit les **2 euros**. Face à ce constat, il faut pourtant rappeler que l'électricité est définie comme « **un produit de première nécessité** » par le Code de l'énergie. Dès lors, comment concevoir une qualité de vie suffisante sur le plan matériel pour toutes les familles si les prix s'envolent ?

Dans ce contexte de hausse généralisée du coût de l'énergie, il convient de préciser que le gouvernement a réagi **en doublant le montant du chèque énergie** versé en 2021 aux bénéficiaires et en accordant récemment **une indemnité de 100 euros** pour toute personne retraitée ou salariée percevant moins de 2000 euros nets par mois, destinée à compenser la hausse de l'inflation. Si ces mesures permettent bien

évidemment de **limiter temporairement** la hausse du coût des dépenses contraintes, elles ne peuvent constituer des réponses durables à la problématique.

S'agissant de l'essence, Familles de France indique que si la hausse du prix du baril de pétrole impacte bien évidemment les familles (particulièrement en zone rurale où la voiture est souvent l'unique mode de transport), la hausse a également des **conséquences indirectes sur les produits importés**, et donc sur le pouvoir d'achat. En effet, nombreux sont aujourd'hui les transporteurs qui répercutent l'augmentation du coût des carburants sur **le prix de livraison**, et donc sur le prix d'achat final payé par le consommateur. Dans notre précédente enquête du coût de la rentrée scolaire pour un élève de sixième en 2021, une hausse moyenne du coût de la rentrée de **1,04 %** ayant ainsi été constatée. Dans la mesure où un grand nombre de fournitures scolaires ou d'articles de sport sont fabriqués à l'étranger dans des pays lointains, il y a fort à parier que la hausse du prix de livraison puisse au moins en partie justifier cette augmentation.

Face à cette hausse généralisée des dépenses contraintes pour un grand nombre de familles, c'est donc en toute logique que Familles de France propose **un Grenelle des charges incompressibles** (eau, électricité...) afin d'engager une réflexion sur des **actions concrètes** à mettre en œuvre afin d'agir de manière pérenne sur la hausse des dépenses incompressibles pour les familles.

Dans cette perspective, Familles de France pourrait par exemple proposer **de baisser la fiscalité énergétique sur le gaz et l'électricité** : en effet, le volume consommé de kilo wattheures est facturé à un prix fixé à l'avance par le fournisseur. Par la suite, le volume facturé va être soumis **une première fois** à une taxation spécifique sur le gaz ou l'électricité. Ce même volume va alors être taxé **une seconde fois** en raison de l'application de la TVA à 20 %.

L'impact de cette **double taxation** entraîne une conséquence majeure dans le budget des factures d'énergie des familles : sur ces dernières, **plus d'un tiers du montant réglé** correspond en réalité à des **taxes** destinées à l'Etat.

2/ Donner à chaque foyer un reste à vivre suffisant

Si l'allègement des dépenses contraintes est un prérequis nécessaire à l'augmentation du pouvoir d'achat des familles, ce dernier trouve nécessairement son prolongement dans **le reste à vivre**, autrement dit la part de budget dont la famille dispose une fois toutes les charges fixes réglées.

Si la notion de reste à vivre n'est pas définie juridiquement, elle dispose toutefois d'une **importance cruciale** dans de nombreuses démarches, par exemple dans le cadre d'une demande de crédit auprès d'une banque. Dès lors, peu de leviers sont à la disposition des familles pour voir leur reste à vivre progresser, si ce n'est de diminuer la part des dépenses incompressibles précédemment évoquée.

Toutefois, Familles de France estime que le reste à vivre pourrait progresser en agissant sur la fiscalité des familles, par une **réévaluation du plafond du quotient familial** (qui désigne, pour chaque foyer fiscal, le nombre de parts pris en compte pour le calcul de l'impôt sur le revenu).

Concrètement, une telle mesure pourrait permettre d'améliorer la redistribution, en particulier pour **les familles nombreuses**, qui profiteraient ainsi d'un **allègement significatif** de leur impôt sur le revenu, bénéfique à l'arrivée sur le reste à vivre.

Cette proposition semble d'autant plus indispensable dans la mesure où le plafond du quotient familial est en forte baisse depuis de nombreuses années.

Enfin, une solution possible pour augmenter son reste à vivre est de **regrouper les crédits en cours**, c'est-à-dire de fusionner les emprunts effectués (immobilier, voiture...) en un seul. Ainsi, avec ce type de dispositif, le remboursement est effectué chaque mois auprès d'**un unique établissement bancaire**.

Ce dernier pourra proposer, en fonction de la situation, un **allongement de la durée des mensualités**. Ainsi, le montant remboursé chaque mois sera moins important, permettant de fait d'augmenter le reste à vivre.

Toutefois, dans le cadre de ce dispositif, il faudra veiller à évaluer en amont le **coût du crédit**, car un étalement plus important des mensualités dans le temps signifie également que **les intérêts seront plus conséquents**.

Enfin, Familles de France rappelle aussi que l'amélioration du pouvoir d'achat est directement liée à la **baisse de la précarité des familles**. L'insertion professionnelle doit aujourd'hui être une priorité de chaque instant. C'est la raison pour laquelle Familles de France propose **de soutenir les projets d'accompagnement vers l'emploi et d'apporter un soutien financier plus important** aux associations qui œuvrent pour faciliter l'insertion sur le marché du travail.



OBJECTIF DE FAMILLES DE FRANCE :

Préserver la santé économique des familles, pour favoriser leur bien-être et la vie en société.

PROPOSITIONS :

- Relever le plafond du quotient familial à son niveau de 2012 dans le cadre d'une redistribution et d'une fiscalité plus juste pour les familles.
- Renforcer les familles et lutter contre la précarité, en favorisant les projets d'accompagnement concrets vers et dans l'emploi, pour toutes les catégories de personnes en recherche active.
- Accompagner financièrement, de façon pluriannuelle, les associations dont l'objet est la réinsertion sociale et professionnelle des plus démunis.
- Organiser un Grenelle des charges incompressibles (eau, gaz, électricité, assurance, internet.).
- Considérant que plus de 30 % des pères ne prennent pas le congé paternité, améliorer les mécanismes d'indemnisation de ce congé, en particulier son plafond.





LES PETITES RETRAITES

Quand l'heure de la retraite est arrivée, un constat est posé : celui du montant de sa pension.

Rappelons tout d'abord que le système français reste basé sur le principe de solidarité entre les générations, même si les possibilités de se constituer une épargne retraite (capitalisation) se sont multipliées au fil du temps.

Le montant d'une pension est lié à de nombreux facteurs caractérisant principalement la carrière professionnelle, dont essentiellement le nombre de trimestres cotisés et le montant de ses cotisations. Par ailleurs, au régime dit obligatoire s'ajoute éventuellement un ou des régimes complémentaires.

Rappelons également l'existence de l'allocation vieillesse du parent au foyer (AVPF), gérée par les Caisses d'allocations familiales (CAF). L'AVPF garantit une continuité dans la constitution des droits à la retraite des personnes qui cessent ou réduisent leur activité professionnelle pour s'occuper d'un ou plusieurs enfants ou d'une personne handicapée, mais sous conditions.

Force est de constater que sur 15,5 millions de retraités, 37 % reçoivent une pension mensuelle d'un montant inférieur à 1000 euros bruts (hors réversion éventuelle) alors que le seuil de pauvreté était de 1102 euros mensuels en 2021. Même si ce pourcentage se réduit progressivement (54 % avant 1990), suite au développement de l'activité professionnelle féminine, ce sont principalement les femmes qui sont touchées par cette situation de « petite retraite » : 52 % des femmes, mais 20 % des hommes.

Ces faibles pensions sont expliquées par de multiples situations :

- les personnes qui ont une carrière incomplète (garde des enfants, chômage, arrivée tardive sur le marché du travail...);
- les personnes ayant un statut de non-salarié (dont les conjoints collaborateurs),
- les personnes des territoires ultramarins.

Dans le contexte actuel, marqué par un retour de l'inflation, il est donc urgent de prévoir :

- une revalorisation des pensions à un seuil d'au moins 85 % du SMIC pour une carrière pleine;
- la promotion des nécessaires cotisations sociales et des possibilités pour les employeurs de financer des trimestres ;

- l'augmentation des assiettes minimales de cotisation pour valider annuellement davantage de trimestres pour les artisans/commerçants;
- un devoir d'alerte, à mi-parcours professionnel, pour risque de faible pension.

Parce que la retraite se prépare longtemps à l'avance et que ses mécanismes de constitution sont trop souvent méconnus, parce que la prise de conscience est tardive, la réalité des «petites retraites» est souvent passée sous silence ou passée au second plan.

Familles de France s'inscrit donc dans le débat en demandant une revalorisation urgente de ces petites retraites dont trop de femmes sont actuellement victimes.

OBJECTIF FAMILLES DE FRANCE :

Favoriser l'inclusion économique et sociale des retraités

PROPOSITION :

Revaloriser les petites retraites, qui touchent majoritairement aujourd'hui des femmes. 85 % du SMIC peut être un premier objectif atteignable.





L'ISOLEMENT DES PERSONNES AGÉES

Si la perte d'autonomie est un problème à l'origine ces dernières années de la création de nombreux dispositifs, tels que la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) créée en 2004 et les Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif en 2019, le problème de l'isolement reste trop souvent méconnu ou masqué.

La crise sanitaire a mis en lumière l'isolement de trop nombreuses personnes seules : le chiffre de 5 millions de personnes âgées est ainsi avancé, dont 900 000 sans relations régulières avec d'autres et 300 000 en état de « mort sociale » caractérisée par l'absence de contacts avec la famille, les amis ou les voisins. Cette situation a, en plus, des conséquences directes sur la santé qui, elles-mêmes, peuvent accroître cet isolement. La faible maîtrise des outils numériques par les personnes les plus âgées les prive également d'une possibilité de communication.

Cette triste situation appelle des réponses :

- de prévention de l'isolement, pour l'éviter ou le limiter,
- de réduction de l'isolement.

La première des réponses appartient aux familles elles-mêmes et passe par leur responsabilité quant au maintien des liens intergénérationnels et au devoir d'entraide. Parce que la situation de ce premier cercle peut ne pas permettre une réponse satisfaisante dans la durée, d'autres approches doivent être recherchées et prévues.

Tout en attirant l'attention sur le phénomène global de l'isolement, l'une de ces approches, promue par Familles de France à l'occasion de cette élection, porte sur le développement de l'offre d'habitats transgénérationnels.

L'habitat intergénérationnel désigne un ensemble de logements conçu pour accueillir différentes générations : étudiants, familles, personnes âgées. Les différentes générations ne partagent pas le même toit mais vivent dans un même ensemble résidentiel avec des espaces communs utilisables par tous (lingerie, salle commune que l'on peut réserver pour une fête de famille...) et qui permettent aux habitants de l'immeuble de se rencontrer. Ce sont en général les collectivités locales, les bailleurs sociaux en partenariat avec des associations ou des investisseurs privés qui initient ce type de projets.

Le développement de l'habitat intergénérationnel passe non seulement par l'étude des besoins locaux et de leurs évolutions, par la mobilisation des collectivités et acteurs locaux mais également par une volonté politique affichée et appuyée par des financements nationaux adaptés. Des financements classiques peuvent également être mobilisés pour une opération de logements familiaux, y compris les subventions du conseil départemental et de la Région, ainsi que les financements des collecteurs, des prêts des caisses de retraite (Cnav, Réunica...), etc.

En créant la conférence des financeurs, le législateur a souhaité disposer d'une instance de gouvernance au plus près des réalités territoriales. Ces conférences donnent à chaque territoire l'opportunité de définir et d'ajuster –en concertation– son action en tenant compte de chacun des acteurs de la prévention, au plus près des besoins des personnes.

Il reste maintenant à généraliser l'installation des conférences des financeurs de l'habitat inclusif à gouvernance élargie dans l'ensemble des territoires, car seulement 16 d'entre elles l'étaient fin 2019, notamment dans les régions Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes qui concentrent la moitié des conférences installées.

Plus globalement, il est temps de mobiliser plus largement contre ce phénomène de la solitude, d'autant plus oublié que ces souffrances sont silencieuses.



OBJECTIF FAMILLES DE FRANCE :

Favoriser l'inclusion économique et sociale des retraités

PROPOSITION :

Lutter contre l'isolement des personnes âgées :

- en multipliant les habitats transgénérationnels pour favoriser l'autonomie,
- en veillant à un maillage territorialet en finançant les associations qui œuvrent dans les champs du grand âge.



AIDANTS FAMILIAUX ET AIDE AUX AIDANTS

1/ Qui sont les aidants ?

Aidants familiaux :

généralement les proches ; maris, femmes ; ascendants, descendants ; oncles, tantes, filleuls...

Aidants professionnels ou associatifs :

- **Professionnels** : aide-soignant(e)s, infirmières(iers), aide-ménagères, portage de repas, médicaments...
- **Associatifs** : visiteurs bénévoles, lecteurs, dame ou homme de compagnie, aide aux repas...

2/ Comment devient-on aidant familial ?

Par la force des choses ; maladie chronique, handicap, d'un proche. C'est un engagement personnel de tous les instants qui dure dans le temps et impacte la vie familiale et professionnelle.

Il est difficile de tracer un profil exact d'aidant, si ce n'est qu'il y a des aidants familiaux (famille proprement dite) et des aidants familiaux professionnels ainsi que des structures d'accueil de jour ou en hospitalisation de plus longue durée.

Ce qu'il faut savoir sur cet engagement : il survient, généralement, inopinément et bouleverse la vie de l'aidant ainsi que celle de la famille. Dans certains cas, il peut y avoir plusieurs personnes de l'entourage de «l'aidé» qui interviennent, cela soulage les aidants et enrichit les contacts du bénéficiaire.

Plus la maladie est lourde et handicapante, plus le travail bénévole de l'aidant est dur. Lorsqu'il s'agit de maladie psychique, la tâche est encore plus difficile pour l'aidant ou les aidants.

Il faut savoir et cela se vérifie souvent que les aidants disparaissent avant la personne aidée.

Difficile d'entrer dans les diverses aides et processus mis en place. Il existe divers organismes qui conseillent les aidants : Maison départementale des personnes handicapées (M.D.P.H.), Informations et soutien aux tuteurs familiaux (I.S.T.F.), dans certaines UDAF départementales, conseils départementaux, Centre local d'Information et de coordination (C.L.I.C.), Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.), Caisse primaire d'assurance maladie (C.P.A.M.), mairies, associations...

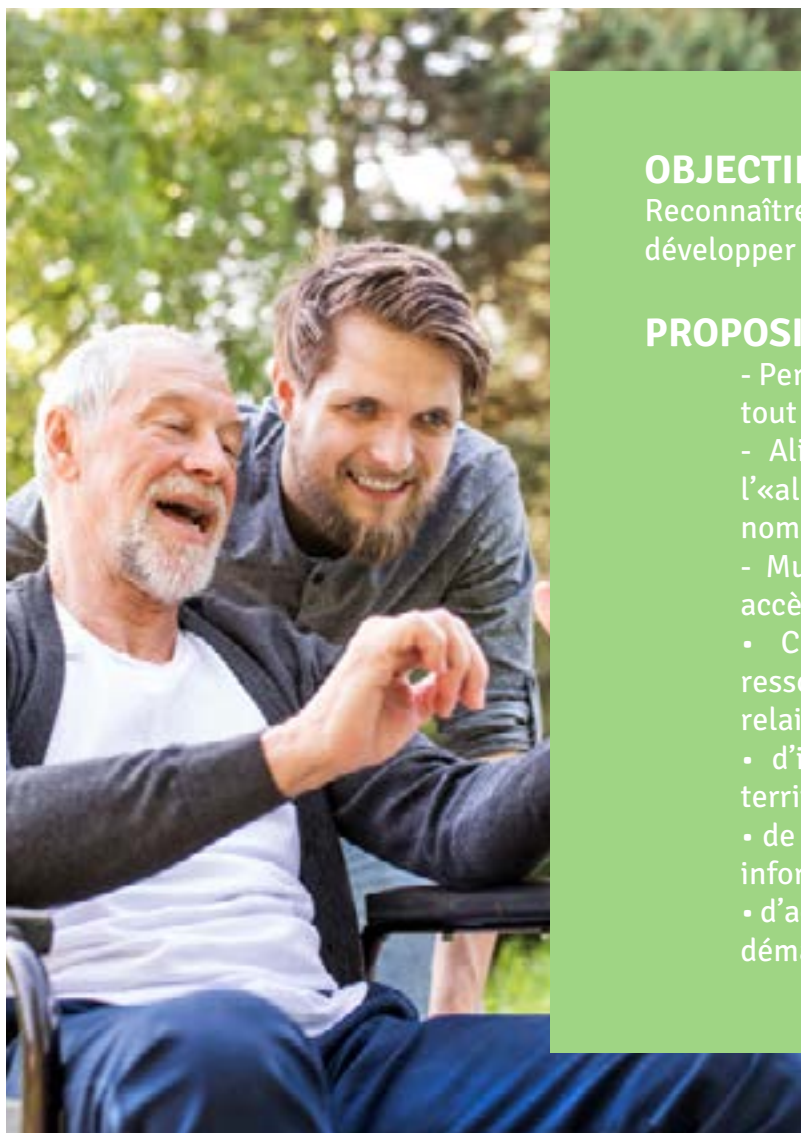
La difficulté de la charge d'aidant familial est le manque de repos et l'usure physique et psychique que cela entraîne. Il existe des centres de répit, mais en trop petit nombre et mal répartis sur le territoire. Certaines associations offrent des aides physiques temporaires qui permettent aux aidants de "souffler" un peu, le temps d'un week-end, seuls ou avec la personne aidée. Mais, cela a un coût, qui peut se voir allégé par certaines aides. Pour les connaître, il faut se rapprocher des organismes cités dans le paragraphe précédent. Il faut, lors de la constitution du dossier de reconnaissance de handicap par La M.D.P.H., bien faire attention à ce que la mention « BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT » figure sur la carte de mobilité réduite.

En ce qui concerne les aidants professionnels ; infirmiers(ères), aide soignants, aide ménagères, leur formation aux gestes appropriés est la base. Viennent ensuite les indispensables, l'**HUMANITÉ** et la conscience professionnelle. Là, c'est malheureusement, de la responsabilité de chaque aidant. À charge de la structure qui l'emploie de veiller à ce que l'aide soit conforme aux exigences de la fonction et des règles humanitaires.

Attention, la maltraitance n'est pas que physique, elle peut être morale et psychique.

Familles de France vous propose sa fiche technique concernant l'allocation journalière du proche aidant:

http://www.familles-de-france.org/sites/default/files/FF_PF_202202_AJPA.pdf



OBJECTIF FAMILLES DE FRANCE :

Reconnaître la valeur ajoutée de l'activité « d'aidant » et développer les structures pour leur accompagnement.

PROPOSITIONS :

- Permettre la semaine de 35 heures sur 4 jours à tout aidant salarié.
- Aligner le nombre de jours indemnisés par l'«allocation journalière du proche aidant» sur le nombre de jours du «congé proche aidant»
- Multiplier les offres de répit et faciliter leur accès.
 - Créer, dans chaque pôle d'appui et de ressources, une antenne «aidants» dont le rôle de relais et d'accompagnement permettra :
 - d'informer et d'orienter vers les ressources territoriales,
 - de créer une liste dynamique d'aidants pour en informer le secteur associatif,
 - d'accompagner directement les aidants pour les démarches administratives.



LES SAVOIRS DU HANDICAP

Il existe plusieurs types de handicap : les handicaps physiques visibles, les handicaps physiques cachés et les handicaps invisibles.

Les handicaps physiques visibles sont connus de tous :

cécité, surdit , mutisme, d formations osseuses, malformations physiques...

Les handicaps physiques invisibles sont eux aussi assez connus mais moins bien :

asthme, mucoviscidose, Ataxie de Friedrich, diab te, maladies respiratoires, h mophilie, enfants de la Lune...

Les handicaps invisibles mais reconnaissables :

le Mongolisme (Trisomie 21), le plus fr quent et le plus visible du fait de la d formation (en g n ral) plus ou moins accentu e du visage.

Les handicaps invisibles :

Autisme, bipolarit , schizophr nie, addictions (jeu, drogue, tabac, alcool, sexe, troubles obsessionnels compulsifs...).

Quelles sont les r actions face   ces maladies handicapantes physiques visibles ?

Elles sont diff rentes en fonction des personnes impact es et du type de maladie :

- **Les malades.** G n ralement, quand il s'agit de maladies de naissance, elles sont accept es par les personnes qui en souffrent, l'accoutumance et l'apprentissage se font avec la prise d' ge.
- **Les parents.** Quand ils apprennent la maladie de leur enfant, ils passent par plusieurs phases  volutives : le d ni est la premi re, puis vient la prise de conscience et enfin l'acceptation ou pas. Enfin, il va falloir se r soudre   vivre avec, ce sont des maladies durables et souvent  volutives difficiles   accepter et   vivre au quotidien.

Les maladies handicapantes physiques invisibles.

- **Les parents.** Encore plus difficiles   accepter que les pr c dentes, elles sont parfois cach es   l'entourage, ce qui accentue la solitude des familles et la difficult  de surmonter la maladie. Mais, elles sont quand m me « moins difficiles »   accepter. Ce ne sont pas des maladies « honteuses ». Quoique la Trisomie 21 fasse encore peur et/ou soit sujette   moquerie ou d fiance.

- **L'entourage.** L'entourage proche, qui peut être dans la confiance, soutient, en général, la famille.

Les maladies psychiques et/ou mentales.

Ce sont, de loin, les plus difficiles à accepter et à vivre. Quelle que soit la maladie, elle engendre un isolement de la famille. De peur du regard des autres qui ignorent tout ou partie de la maladie, du jugement de l'entourage qui va chercher de bonnes raisons pour justifier ce qui arrive.

La peur est la même à tous les niveaux ; qu'ils soient familiaux, amicaux ou professionnels.

Elle vient de la méconnaissance de ces maladies et comme on a peur de l'inconnu, ces maladies ne dérogent pas à la règle.

La scolarisation et l'emploi.

Ces périodes de la vie sont autant de caps à franchir avec plus de vents contraires que favorables.

- L'accueil en crèche.

En fonction de la maladie, les crèches sont plus ou moins bien préparées à l'accueil de ces enfants. Plus le handicap est lourd, plus l'accueil est difficile. La peur, la responsabilité que cela engendre, le regard des autres familles et quelquefois leur refus de l'accueil de cet enfant différent avec leur progéniture, sont autant de freins.

- L'accueil en milieu scolaire.

Plus l'enfant grandit, plus son handicap évolue en bien ou en mal, et plus l'accueil sera difficile à vivre pour le monde éducatif et les camarades de classe. De plus, il faut bien reconnaître, que l'accueil d'un enfant différent en milieu ordinaire ne va pas sans poser de problèmes. Les instituteurs ne sont pas forcément préparés, les auxiliaires scolaires pour enfant handicapé (ASEH) devraient l'être, mais elles ne le sont pas pour tous les handicaps (surtout psychiques).

- Le monde du travail.

Les entreprises sont assez bien informées et préparées à l'accueil de personnes en situation de handicap. Il y a même des aides à l'embauche de ces personnes. Mais, il faut reconnaître que les ressources humaines (RH) sont plus ou moins prudentes, voire réticentes, à l'embauche de personnes souffrant de handicap psychique et/ou mental.

Là encore, la peur de l'inconnu l'emporte sur ce que devrait être la raison.

Quels sont les facteurs déclencheurs de ces maladies psychiques et/ou mentales ?

À l'école, les enfants les plus jeunes n'ont pas d'à priori, en général. Ces regards, envers les enfants différents, viendront en grandissant. Cela finira par entraîner des moqueries pouvant aller jusqu'au harcèlement scolaire. Qui maintenant, avec les réseaux sociaux sort même des établissements scolaires.

Il n'y a plus de répit pour les victimes et cela a des répercussions sur leur santé mentale pouvant générer un tel mal être que certaines en arrivent aux tentatives de suicide et cela vaut aussi pour les adolescents voir préados.

En France, on recense environ 300000 tentatives de suicide/an et presque 12000 en meurent.

Prévention de ces maladies psychiques et/ou mentales.

La prévention est quasiment impossible. Une sensibilisation l'est, auprès des familles, des associations de parents d'élèves, des associations, du monde enseignant, du monde du travail. Il faut faire prendre conscience à tout un chacun que les maladies psychiques et/ou mentales peuvent frapper tous les individus, sans distinction d'âge, de sexe, de milieu social..



ET SI J'ÉTAIS PRÉSIDENT, QU'EST-CE QUE JE FERAIS ?

En matière d'éducation, les attentes des familles pour les élections présidentielles sont nombreuses. Familles de France reste convaincu que l'acquisition et la bonne maîtrise des savoirs fondamentaux, lire, écrire, compter, reste la base d'un système éducatif qui fonctionne bien.

Le système éducatif doit-il se cantonner à la simple instruction ou bien à une éducation plus large ? Alors que Rousseau sépare l'homme du citoyen et pense qu'il faut choisir de former l'un ou l'autre, Edgar Morin quant à lui choisit de former les deux en même temps. Pour lui, l'éducation à l'école est d'apprendre à vivre. « You learn by living » disait Eleanor Roosevelt, ce qui a d'autant plus de sens aujourd'hui où la jeune génération a plus que jamais besoin de repères quant aux situations de violences, de cyber harcèlement, de dégradation du climat scolaire.

L'éducation n'a du sens que si elle est faite pour aller vers les autres, l'élève devrait pouvoir développer le sentiment d'appartenance de l'enfant au sein de la société, il faut donc que l'école soit ouverte, en lien avec le monde extérieur. Prendre le temps d'apprendre, pour l'individu mais aussi pour le collectif : prendre le contrepied de notre société individualiste et au service de l'immédiateté. C'est pourquoi Familles de France souhaite que l'école soit un lieu d'apprentissage du respect des autres, par la mise en place de groupes de réflexions et de médiations.

Il semble plus profitable aux élèves qu'un travail de collaboration entre parents et enseignants soit possible : les valeurs qui fondent notre société doivent être portées de façon cohérente par tous les adultes, parents et enseignants qui interagissent avec les enfants. Sans que les enseignants prennent la place du parent ou vice versa, une bonne communication entre la sphère de l'école et la sphère familiale est souhaitable. En ce sens, le ministère de l'Éducation nationale propose aux parents de consulter sur son site « les malles des parents » donnant accès à des fiches, des articles et des outils pour une meilleure connaissance des familles sur les sujets qui touchent à l'école.

Idéalement le système scolaire doit permettre à chaque écolier et étudiant de comprendre le sens de ce qui lui est appris, en incluant un certain niveau de pratique des enseignements. La mise en mouvement, l'expérimentation, la manipulation, sont autant voire davantage éclairantes que la théorie.

De ce point de vue, l'apprentissage des sciences est un bon exemple de l'importance d'une approche pratique. Pour être efficace, il devrait pouvoir être fait un temps de mise en pratique, pour les plus jeunes mais aussi pour les élèves du secondaire. Ainsi, la fondation « La main à la pâte » accompagne les enseignants de matières scientifiques afin de les guider vers « une pédagogie d'investigation, permettant de stimuler chez les élèves esprit scientifique, capacité d'expression et compréhension du monde ». À la veille des élections présidentielles, un des sujets récurrents dans les médias est l'enseignement des mathématiques à l'école, et la faible représentation des filles dans les filières scientifiques.



PAROLES D'ENFANTS

Si j'étais présidente

Je ferais mille fois en valeur le handicap. Que la solidarité et plus d'importance. Pour la guerre je pense que je considérerai mais je ne ferais pas la guerre pour ne pas avoir une guerre mondiale ne que nous fait. Dans les animaux, je ferais un animal. Conclusion avec tout les animaux du monde, ferais me pas avoir d'espèce disparue? Je ferais éliminer la peur de l'annoncer pour les conducteurs. Je ne serais pas sur tout les spectacles. Dans les mer, nous serons mon pays.



Si j'étais présidente

je ferais une loi pour interdire les ventes de bonbons parce que ce n'est pas bon pour la santé parce que c'est trop sucré et aussi parce que ça fait grossir.

Si j'étais présidente, je dirais qu'il ne faut pas respecter les télé trop longtemps.

- Si j'étais présidente, je ferais qu'on accueille les personnes handicapées.
- Si j'étais présidente je interdiciens avec gens de jeter des choses par terre.
- Si j'étais présidente, j'interdiciens de tuer les animaux parce qu'il y en a de moins en moins.

Si j'étais présidente, je dirais aux enfants qu'ils mangent au moins
1 légume et 1 fruit parce que c'est bon pour la santé.

Si j'étais présidente,
j'arrêterais les bouteilles en plastique parce
que ça pollue la planète. Si j'étais présidente,
j'enlèverais les déchets.

Si j'étais présidente, je dirais qu'il faut
arrêter les bouteilles en plastique.

À l'école, ils font apprendre le japonais et l'anglais.
J'interdit de tuer les enfants.

Je dirais aux gens d'arrêter de mettre des
déchets pour ne pas polluer notre planète.

Si j'étais présidente,
j'interdirais le harcèlement et j'emprisonnerais tous
les voleurs, j'interdirais les guerres.



L'ENSEIGNEMENT DOIT SAVOIR S'ADAPTER

Pour donner aux enfants de 2022 le goût de croire en leurs chances n'est-il pas nécessaire d'encourager l'esprit critique ?

La première des critiques est de permettre l'autocritique qui suppose l'auto examen. C'est dès le plus jeune âge, l'idée d'encourager la vitalité de l'esprit interrogatif, comme le suggère Edgar Morin sociologue, qui est un jeune centenaire à l'affût de toutes les nouvelles perceptions de notre monde qui change sans cesse.

Il préconise une profonde réforme de la pensée en encourageant l'esprit rationnel c'est-à-dire capable d'appliquer induction déduction et logique.

Partir du concret, manipuler les notions de base, renforcer « l'esprit problématiser » qui suppose une part d'imagination créatrice de nouvelles solutions.

L'éducation et l'instruction sont tournées vers l'apprentissage d'une culture commune mais aussi vers la recherche de moyens pour nourrir son existence plus tard. Il est bien sûr aussi nécessaire de subvenir à ses besoins par le travail et nourrir sa famille.

Combien rencontrons-nous de chefs d'entreprise qui se plaignent d'avoir de nombreux postes à pourvoir sans candidats ? Comment rendre possible l'adéquation entre la formation et l'emploi ? Pourquoi les nouveaux programmes ne s'adaptent-ils pas, plus vite aux nouveaux métiers qui évoluent ?

De nombreuses startups voient le jour actuellement. Souvent de jeunes étudiants créent, seuls ou à plusieurs de nouvelles niches, et s'adaptent à de nouvelles demandes de particuliers ou de l'industrie. Pourquoi les écoles d'ingénieurs ne sont-elles pas sur ces créneaux ? Certains métiers, comme les comptables ont évolué et pourtant la formation est encore sur des bacs de comptabilité/gestion, que l'on pourrait qualifier de diplôme du passé... Chaque métier utilise maintenant cinq à six logiciels pour son activité. L'informatique est un support pour toutes les disciplines. Tous les métiers devraient bénéficier d'une formation numérique avec des applications particulières. Exemple, un plombier a besoin de se former à l'utilisation de logiciels pour l'installation et le réglage de pompes à chaleur... Idem dans la

plupart des disciplines. Faire évoluer les programmes d'enseignement est totalement nécessaire. Les jeunes générations sont souvent moins sédentaires dans le même emploi.

Pour affronter les changements et être adaptable, il est souhaitable de rapprocher les élèves de l'entreprise, non pour qu'ils débutent à 14 ans par le balayage comme au siècle dernier mais pour permettre d'être dans la réalité de l'action et dans la compréhension par la pratique des gestes de base, des comportements, de l'intuition bienveillante... Autre exemple, le métier de secrétaire avec les outils numériques s'est totalement transformé. Le travail d'accueil est devenu central et le plus souvent un peu plus complexe... De nombreux élèves ont besoin de ne pas rester trop longtemps dans l'abstraction et la théorie.

L'application sur le terrain permet souvent l'implication, la motivation, l'envie de comprendre, ce qui leur permet d'apprendre autrement.

Dans apprendre il y a le verbe «prendre». Réveillons-nous, car l'accélération du temps par les nouveaux modes de communication encourage souvent à aller de plus en plus vite. Le développement de l'apprentissage ces dernières années a été bénéfique pour de nombreux élèves. Poursuivons ce travail en démocratisant l'alternance, en facilitant les ponts entre les élèves et l'entreprise, mais aussi maintenant en adaptant les programmes à la réalité de la vie en 2022 après deux années totalement incroyables qui nous ont permis, malgré l'aspect inquiétant de cette pandémie, d'inventer des modes d'interaction et de travail que nous n'aurions pas osés mettre en «Musique».

Soyons optimistes pour l'avenir mais résolument conscients que ce n'est qu'en acceptant des contradictions et en associant les énergies que nous pourrions permettre que tous les enfants de France trouvent leur juste place.

OBJECTIF FAMILLES DE FRANCE :

Redonner à l'école d'aujourd'hui sa juste place en la pacifiant et en priorisant systématiquement la maîtrise de la langue.

PROPOSITION :

Si le rôle de l'éducation vise la maîtrise du monde réel, l'**apprentissage des outils numériques** doit faire l'objet d'un accompagnement des élèves pour une utilisation respectueuse et citoyenne.





COMMENT LUTTER CONTRE LES PASSOIRES THERMIQUES ET FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR TOUS ?

Les problématiques relatives au logement sont en France aussi nombreuses que complexes: mal-logement, isolation, offre insuffisante, coût financier... Souvent technique, la question du logement doit pourtant être au cœur du débat public, quand on sait que chaque ménage consacre **près de 10 % de son budget aux dépenses énergétiques**, directement liées au logement, et que le parc immobilier français comporte **20 % de logements énergivores**.

Par ailleurs, l'actualité sanitaire récente a mis en avant que le logement jouait un rôle essentiel sur **notre bien-être quotidien et sur le confort de vie** : en effet, lors des confinements décidés pour endiguer la pandémie de la Covid-19, nombreux étaient les citoyens à désertier leurs petits appartements pour rejoindre la province, où le cadre de vie est plus agréable.

Pour les **familles**, le logement est également une priorité : au-delà du volet financier, on assiste actuellement à une **multiplication des activités réalisées au sein du domicile familial**, entre télétravail pour les parents ou cours à distance pour les enfants. Familles de France souhaite rendre possible pour toutes les **familles l'accès à un logement décent, en luttant contre les passoires thermiques** (1).

Mais parce que le logement doit également être un moyen d'émancipation vis-à-vis de la pauvreté, Familles de France souhaite s'engager en faveur du logement social, afin que les plus démunis sortent de la précarité (2).

1/ Lutter contre les logements qualifiés de « passoires thermiques », en favorisant la rénovation énergétique des habitations

On parle de **passoire thermique** pour évoquer un logement dont la consommation d'énergie pour assurer son fonctionnement (chauffage, cuisson...) est anormalement élevée.

Aujourd'hui, cela concerne près de **5 millions de logements en France**, avec un **double impact** : **économique**, d'abord, puisqu'un logement énergivore aura pour conséquence d'alourdir le montant des factures énergétiques et donc de diminuer le pouvoir d'achat des ménages, écologique, ensuite, puisque la déperdition d'énergie provoquée par le logement conduira à un usage plus important des ressources énergétiques, et donc à l'augmentation des rejets de gaz à effet de serre. Sur le plan législatif, un grand nombre de mesures visant à **améliorer l'habitat** sont à noter : conformément à la promesse effectuée par Emmanuel Macron en 2017, le dispositif « **MaPrimeRénov** » a vu le jour dès le 1er janvier 2020, en remplacement du crédit d'impôt à la transition énergétique (CITE). Ce dernier était en effet jugé **peu efficace** car il contraignait les bénéficiaires à financer immédiatement les travaux de rénovation énergétique, le plus souvent très onéreux. « MaPrimeRénov » est une aide financière accordée aux propriétaires de logement (ainsi qu'aux copropriétés) pour encourager la réalisation de travaux de rénovation énergétique.

Si ce dispositif présente une attractivité notable quant à son **accessibilité** (tous les propriétaires y sont éligibles), en pratique, le montant de l'aide accordée (conditionné par les revenus du foyer fiscal et par les gains énergétiques permis par les travaux) reste **insuffisant** si des travaux de grande ampleur sont envisagés. Autrement dit, si cette mesure présente une utilité certaine d'un point de vue financier pour changer sa chaudière par exemple, la rénovation globale d'un logement (dont le coût s'élève souvent à plusieurs dizaines de milliers d'euros) laissera un reste à charge très important pour le ménage, et cela y compris en cas de cumul de « **MaPrimeRénov** » avec d'autres aides financières.



Par ailleurs, en matière de lutte contre les passoires thermiques, il faut souligner les nombreuses avancées des lois « **Energie-Climat** » et « **Climat-Résilience** » : impossibilité d'augmenter le loyer d'une passoire thermique en l'absence de réalisation de travaux de rénovation, obligation d'effectuer un audit énergétique en complément du diagnostic de performance énergétique préalablement à la vente ou à la location du logement (dès 2022) et interdiction progressive de mise en location des logements les plus énergivores à partir de 2023.

D'une manière générale, si l'accompagnement des ménages vers la rénovation énergétique de leurs habitations existe aujourd'hui, Familles de France souhaite accentuer cette dynamique, **en encourageant davantage les dispositifs d'aides à la rénovation énergétique pour tous les types d'habitation.**

2/ Faciliter l'accès au logement pour tous en faisant du logement social une priorité

En France, il existe environ **5 millions de logements sociaux** où résident **10 millions de locataires**. Au sein de ces derniers, on trouve bien évidemment un grand nombre de familles : aujourd'hui, rappelons que **quatre familles sur dix vivant dans un appartement ne disposent d'ailleurs pas d'une chambre pour chaque enfant**. Manque de place, insalubrité... tels sont donc aujourd'hui les principaux défis à relever s'agissant du logement social.

Pourtant, on constate que le bilan du quinquennat est contrasté : s'il faut saluer l'enveloppe conséquente de **500 millions d'euros** consacrée par le plan de relance à la rénovation des logements sociaux, ou encore le plan quinquennal «Logement d'abord» (visant à offrir des solutions de logement aux personnes sans-domicile), on constate également que les aides personnalisées au logement (APL) ont baissé au 1er octobre 2017 de **5 euros** par ménage et par mois, avant d'être **gelées** depuis 2018. Par ailleurs, l'objectif fixé de construction de **40 000 logements sociaux par an dès 2018** n'a pas été atteint. Si la crise sanitaire (et l'arrêt de nombreux chantiers par conséquent) explique partiellement cet échec, l'habitat social doit être priorisé dans un contexte de précarité grandissante, notamment pour les familles.

Ainsi, Familles de France propose d'**augmenter l'offre de logements sociaux**, en incitant davantage à **recourir au bail à construction** (où le locataire s'engage à réaliser des constructions sur le terrain du propriétaire au cours de la durée du bail). Ce type de contrat présente un fort intérêt en matière d'édification de logements sociaux : en effet, le preneur ne supporte que le coût du loyer et de la construction, le terrain étant mis à sa disposition par le bailleur. Le financement du projet de construction sera ainsi moins important pour le locataire.

Enfin, s'agissant de l'accès au logement, Familles de France souhaite également **élargir les dispositifs d'aides à l'accès au logement**, en assouplissant les conditions d'attribution pour les demandeurs.

OBJECTIF FAMILLES DE FRANCE :

Permettre à toutes les familles d'accéder à un logement décent et à haute performance énergétique en renforçant les dispositifs d'aides ad hoc.

PROPOSITIONS :

- Promouvoir et renforcer les dispositifs d'aides à la rénovation énergétique pour l'habitat individuel, comme pour les logements collectifs.
- Accroître l'offre de logement social pour protéger les familles les plus vulnérables en faisant, par exemple, la promotion des baux à construction.
- Élargir le bénéfice des dispositifs d'aides à l'accès au logement en assouplissant les conditions d'attribution.





DÉCARBONER LA FRANCE : OBJECTIF 2050

Où en sommes-nous dans nos émissions de CO₂ ? Pas de panique, la France est le 6^{ème} pays le moins polluant au monde, et notre trajectoire actuelle, même si elle reste insuffisante, reste dans la bonne direction. Selon le journal La Croix, chaque Français produit 4,2 tonnes de CO₂ par an, alors qu'en 1979, c'était 9,9 tonnes par habitant. Toutefois, ces nombres ne prennent pas en compte le carbone émis par les produits importés. Il faut donc poursuivre la diminution de notre production de gaz à effet de serre.

Diminuer les émissions des transports

Transport individuel

Pour nos familles, le véhicule électrique peut résoudre déjà 80 % de nos besoins, pour nos trajets quotidiens. Malheureusement, pour les longs trajets (plus de 200 km), les véhicules ayant l'autonomie suffisante (Mercedes, Tesla) ne rentrent pas dans nos budgets. L'offre en voitures électriques performantes n'est pas encore mature, mais vers 2027, cette offre devrait répondre à nos différents besoins.

Les véhicules de transport de marchandises

La décarbonation du transport de marchandises implique de créer des incitations réglementaires ou fiscales pour encourager : le recours au ferroviaire et au fluvial bas-carbone, notamment à travers l'électrification des lignes économiquement pertinentes, le train hydrogène, dans un premier temps sous forme hybride, le développement des navires bas-carbone ainsi que leur alimentation électrique à quai. Toutefois, ces actions ne suffiront pas à assurer la décarbonation du secteur. Compte tenu de sa flexibilité, le transport routier de marchandises restera le mode dominant. Sa migration vers des solutions bas-carbone (hydrogène, électricité), aujourd'hui faiblement amorcée, doit être amplifiée.

Le transport aérien

Les études menées récemment par la filière montrent que la décarbonation du secteur aérien peut se

réaliser sur les avions actuels, la gestion du trafic aérien, le développement de nouveaux concepts technologiques (hydrogène, avions électriques, drones-taxis) et surtout les carburants durables pour l'aviation (Sustainable aviation fuels, SAF) qui comptent aujourd'hui pour moins de 1 % dans les carburants consommés par le secteur aérien. Airbus prévoit de livrer, dès 2035, des avions à bas carbone.

Diminuer les émissions dans le bâtiment

Les bâtiments neufs

Le secteur du bâtiment neuf a connu de profonds changements réglementaires depuis la première réglementation en 1975 jusqu'à la toute récente RE2020. La RT2012 avait été l'expression extrême d'une logique de performance centrée sur la réduction des consommations en énergie primaire conduisant à privilégier les solutions gaz dans les logements collectifs. La RE2020 tente une correction de trajectoire en introduisant des limites aux émissions de CO₂ à la construction et à l'exploitation. Il n'est pas certain qu'elles suffiront pour venir se placer sur une trajectoire correspondant à la neutralité carbone.

Les bâtiments existants

Des résultats rapides peuvent être obtenus dans le secteur du bâtiment, à la condition de ne pas systématiquement viser d'emblée la rénovation globale et ultime des bâtiments qui conduirait à allouer les ressources disponibles à un trop petit nombre de logements avec une rentabilité faible du dernier euro investi. Le secteur du bâtiment va continuer à évoluer et il faut encourager les voies qui semblent les plus prometteuses.

Ce devrait être l'objet du label associé à la RE2020 qui devrait traiter des points suivants :

- Le recours à des matériaux biosourcés dans la construction ;
- Le contrôle et le pilotage de la qualité de l'air intérieur ;
- Le potentiel d'intelligence des bâtiments, de façon notamment à encourager la gestion intégrée de la mobilité avec les autres usages, ainsi que l'optimisation de la gestion des bâtiments à l'échelle de l'îlot, afin de tirer le meilleur parti des flexibilités qui peuvent en résulter.

Produire et distribuer de l'énergie bas carbone

Les Français ne consomment pas du nucléaire ou de l'éolien :

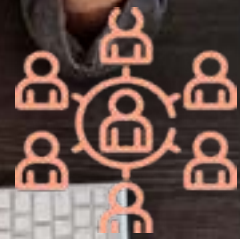
Ils consomment de l'électricité, du bois, du carburant. La neutralité carbone implique un mixte d'électrification des usages, conduisant à une hausse de consommation électrique, et à une baisse de consommation des hydrocarbures. Les technologies correspondantes ne sont pas toutes aujourd'hui disponibles, en particulier le stockage de l'électricité reste un problème majeur et les techniques de production, de transport et d'utilisation de l'hydrogène et des carburants durables, notamment pour l'aviation, peuvent progresser de façon importante, à condition de développer une production électrique décarbonée pour les produire.

Comment cheminer dans cette voie ?

Notre transition énergétique repose sur deux piliers :

Efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables. L'application de cette politique se fait par la loi de transition énergétique de 2015, qui a fixé les grands objectifs et définit des outils de pilotage de la politique énergétique nationale, outils en cours de révision :

- Stratégie nationale bas carbone (SNBC) jusqu'en 2050.
- Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui définit les objectifs de politique énergétique sur 10 ans, à laquelle la stratégie de développement de la mobilité propre est annexée.
- Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse et production d'hydrogène « propre ».



PACTE SOCIAL : FINANCEMENTS DES ASSOCIATIONS

1/ Les corps intermédiaires

Qui sont-ils ?

Ce sont des organisations syndicales, les fédérations professionnelles, les associations, les ONG, les groupements de lobbyistes, les partis politiques, les chambres de commerce et de l'industrieChacune de ces organisations défend le point de vue ou les revendications de leurs membres.

Organisation de l'état

Au premier niveau :

- Le président nomme le premier ministre et préside le conseil des ministres.
- Le gouvernement est responsable devant le parlement.

Au second niveau :

- Ce parlement est composé de deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat.

Au troisième niveau :

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE). Le CESE est la troisième chambre constitutionnelle en charge de la représentation de la société civile. Les organisations citées plus haut sont membres directement ou indirectement du CESE.

Le CESE a été (re)créé en 1946 et son existence inscrite dans la constitution en 1958. Son rôle est de conseiller (voix consultative) le gouvernement ou le parlement sur l'élaboration des lois. Mais il y a une catégorie particulière d'association ! **les associations familiales**. Elles peuvent être considérées comme jouant le rôle de « quatrième chambre » puisqu'elles ont le pouvoir d'interpeller directement les pouvoirs publics à tous les niveaux : national, régional, départemental et local. Ce rôle particulier est défini dans le code de l'action sociale et des familles, notamment en son article L211-3 : « donner avis aux pouvoirs publics sur toutes les questions d'ordre familial et proposer des mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ». L'Union nationale des associations familiales (UNAF), a été créée en 1945 et son réseau départemental en 1946 pour la plupart des UDAF.

Les associations familiales locales constituent ce réseau. L'UNAF est membre du CESE dans le groupe «Familles».

2/ Historique de l'existence des corps intermédiaires et leur utilité

Après la Première guerre mondiale, il a été décidé, en janvier 1925, la création d'un Conseil national économique qui représente auprès de l'État l'ensemble de ces organisations, complétant ainsi la représentation parlementaire –qui reste seule maîtresse de l'élaboration législative.

Ce nouveau conseil est alors constitué comme un “centre de résonance de l'opinion publique”, pour reprendre les termes du rapport accompagnant le décret de création. Les différents syndicats sont aussi des acteurs présents dans toute une série d'institutions à structure paritaire qui ont accompagné le développement de l'État-providence au XXe siècle, en particulier après la création de la sécurité sociale et la prise en charge du chômage. Certains corps intermédiaires, constitués en partenaires sociaux, ont dès lors des activités de gestion.

Ils ne sont plus seulement porteurs du discours de leurs membres et d'une connaissance née de leurs expériences mais peuvent se voir confier des missions d'intérêt général et accompagner la mise en place de certaines politiques publiques. Les corps intermédiaires sont ainsi très souvent présents dans le monde de l'économie sociale et solidaire.

La représentativité

La République –voire le monde politique français, en général –a longtemps refusé de reconnaître la légitimité des corps intermédiaires, au nom d'un individualisme moderne fondant la souveraineté sur la confrontation de l'électeur et de ses représentants parlementaires.

Dans ce contexte, la représentativité devient un critère prépondérant ! tout simplement pour mettre en avant l'intérêt général devant les intérêts particuliers et de promouvoir la démocratie participative. D'où l'intérêt pour nous, associations familiales, d'augmenter «quoi qu'il en coûte» le nombre de nos familles adhérentes.

Comme dit précédemment, les familles ont, à l'heure actuelle, un comportement individualiste et consumériste.

Pour les attirer, il faut proposer les activités que celles-ci attendent !

3/ Le financement des associations

Pour exercer leurs missions, les associations ont besoin de se financer.

Il y a plusieurs sources de financement (en % les chiffres clés de la vie associative 2019) :

- Les cotisations des membres: c'est le mode de financement incontournable puisque inscrit dans les statuts ; **9 %**
- Les dons: assez rares mais ils existent ; **5 %**
- La participation des bénéficiaires des activités; **42 %**
- Les subventions publiques ; **20 %**
- Les commandes publiques ; **24 %**
- On constate la faible part des subventions publiques, notamment celles issues d'appel à projet qui ne couvrent jamais la totalité du budget. (Environ 50 %)

A noter qu'un appel à projet contient de plus en plus d'éléments contraignants, son acceptation n'est pas garantie et n'est jamais reconductible, il faut faire une demande chaque année sur des thèmes différents.

4/ Le financement des associations familiales

Aux sources des financements ci-dessus s'ajoute ce que l'on appelle le Fonds spécial versé à l'Union nationale des associations familiales (UNAF) puis réparti au niveau départemental. Une partie de ce fonds spécial est reversée localement.

5/ Le financement des associations ayant un service de défense des consommateurs

Le ministère des finances abonde les associations de défense des consommateurs agréées via le service **D**irection **G**énérale de la **C**oncurrence, de la **C**onsumation de la **R**épression des **F**raudes (D.G.C.C.R.F.). Ce financement fait partie de la catégorie des « commandes publiques » et compense les charges de personnel et des permanences « conso ».

En contrepartie, les associations agréées de défense du consommateur gèrent ce service pour le compte et en complément des actions de la DGCCRF : information, traitement des litiges, représentation auprès des professionnels et pouvoirs publics.

Or, par décision du chef de l'état, ce financement est en baisse permanente de 25 % par an pour quasi toutes les associations agréées conso depuis 2017. Pourtant, les moyens en personnel ou matériel sont en augmentation et cet effet de ciseau fragilise les associations de défense du consommateur.

Ceci n'est pas acceptable, et l'état doit être responsable vis-à-vis des obligations de service demandées. Le montant de ces financements de commandes publiques doit être rétabli au niveau de 2017 pour toutes les associations assurant ce type de service.



OBJECTIF FAMILLES DE FRANCE :

Réaffirmer les valeurs et principes républicains.

PROPOSITION :

Promouvoir les corps intermédiaires et augmenter le financement des associations, en particulier des associations familiales



AU SERVICE DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DE LA NATION



Après 50 ans au service d'associations familiales et de la Nation en devenant Parlementaire,
L'Aveyronnais Jean BRIANE nous a quittés
en décembre 2021 à 91 ans

Il doit bien y avoir en France des militants familiaux de notre mouvement qui ont pu amplifier leur action au service des autres, en devenant "représentant du peuple", élu comme Parlementaire ? Mais sans doute peu ont connu le parcours atypique de l'Aveyronnais Jean Briane ! Ce jeune Directeur de l'**UDAF pendant 10 ans, administrateur de l'UDAF pendant 10 autres années** : désigné par les Associations Générales des Familles (AGF) dont une partie comme Président de l'UDAF et ensuite **Député pendant 31 ans** jusqu'en 2002. Il ne voulut jamais cumuler avec un autre mandat électif pour mieux se consacrer à celui confié par le peuple. Il servit de son mieux les Familles françaises. Son épouse était, dans les années 1970, vice-présidente de l'Association Générale des Familles de Rodez. Dénomination de l'association familiale qui précédait l'actuelle appellation "**Familles de France**".

Jean Briane fut un autodidacte, né en 1930 dans une famille nombreuse d'agriculteurs du Ségala Aveyronnais, formé ensuite en alternance dans une Maison familiale rurale (MFR) et par le puissant réseau d'alors de la Jeunesse agricole catholique (JAC), très dynamique dans l'après-guerre dans certains départements ruraux et catholiques, comme l'Aveyron. La JAC sut encourager des leaders à se prendre mieux en charge pour améliorer le cadre de vie des populations et c'est ainsi qu'en Aveyron plusieurs

responsables purent émerger au niveau national et même européen : comme à la MSA, à la tête des chambres d'agriculture, dans le syndicalisme agricole de la FNSEA, à la coopération agricole... Jean Briane, pétri d'humanisme et d'une foi profonde, comme ses collègues de la JAC, se révéla dans l'action familiale et ensuite la politique. Souvent en dehors des partis dont il se méfiait...

Dès l'âge de 21 ans, en 1951 (5 ans après la création de l'UNAF et des UDAF), il intégra les mouvements familiaux en devenant secrétaire permanent de l'UDAF (directeur pendant 10 ans où il n'aura de cesse de parcourir le département pour développer la création d'associations familiales). Il était aidé de sa présidente, une " sacrée femme " qu'il a toujours admirée ! Germaine Laville, également issue des AGF (" première femme de France présidente d'UDAF ", aimait à rappeler souvent son ami Roger Burnel président de l'UNAF)... Élu ensuite au conseil d'administration de l'UDAF à 31 ans en 1961, Jean Briane créa, à ce moment-là, **l'Habitat rural** (pour améliorer le piteux état des logements en zone rurale) et avec Germaine Laville, le **PACT** pour l'habitat ancien en Aveyron et loger des plus démunis, aidé de son ami Louis Farrenq toujours resté fidèle à Familles de France de Rodez. Au niveau national, les réseaux " Habitat rural " ou " Habitat et développement " (que J. Briane présida une dizaine d'années) fusionnèrent avec les PACT pour devenir l'actuelle SOLIHA.

Jean Briane aimait rappeler certaines AG de l'UNAF à Paris où il déplaçait car une forte délégation d'Aveyronnais hébergés collectivement au foyer logement de la " cité des fleurs " (une œuvre Aveyronnaise à Paris). Une année, lors d'une AG, toutes les familles remontèrent en chantant les Champs-Élysées banderoles en tête (ce devait être pour le 10^e anniversaire de l'UNAF !).

Ce n'est qu'en 1971, à l'âge de 41 ans, qu'il devint Député centriste de Rodez. Souvent parmi les 10 plus assidus de l'Assemblée Nationale... Lors de ses mandats, il poursuivit son action familiale : en siégeant longtemps à la Commission des affaires sociales et familiales du Parlement (vice-président), en agissant pour faire évoluer la cause des familles et la politique familiale (il fut l'auteur d'une proposition de loi d'orientation familiale et sociale et il joua un grand rôle pour faire adopter les grandes lois de 1975 sur le handicap avec la création de l'Allocation d'adulte handicapé (AAH), la mise en place des CAT...). Il fut chaque fois à la manœuvre pour défendre le fameux " fonds spécial ", si convoité par d'autres organismes. Ce fonds pérenne qui finance depuis 1945, grâce à la loi et au code de l'action sociale et des familles, les UDAF et aussi en partie les mouvements familiaux...

C'est ainsi que la France peut s'enorgueillir d'avoir un précieux réseau d'associations familiales (près de 10000) et de représentants familiaux (près de 25000) dans diverses instances officielles..., unique en Europe et au monde. Il suivait certaines réunions de l'UNAF en entraînant des parlementaires de tous bords politiques venus s'informer des priorités d'une politique familiale globale et des besoins des familles... Pendant ses 10 dernières années de Député, il siégea dans la délégation parlementaire à l'UEO (Défense européenne) et au Conseil de l'Europe qui rassemble 47 États. Il y présida l'importante Commission de l'environnement et aménagement du territoire...

J'ai bien connu Jean Briane car il me fit l'honneur de m'embaucher comme son Assistant parlementaire sur l'Aveyron pendant 20 ans (1982-2002). Étant de mon côté engagé dès 1972 (à 27 ans) dans le mouvement familial AGF-Familles de France et ensuite à l'UDAF que je n'ai toujours pas quittés malgré mes 76 ans. Il me connaissait et voulut sans doute privilégier un militant familial... À mon tour je présidais l'UDAF 12 - de l'Aveyron durant 9 années de 1998 à 2007.

Jean Briane quitta ses mandats en 2002 après 7 brillantes réélections. Il est toujours demeuré fidèle à son intégrité, sa foi, sa discrétion et sa volonté de servir au mieux les familles et son pays.

Lucien PAGES
Secrétaire départemental
Familles de France de l'Aveyron

FAMILLES DE FRANCE

Familles de France est un mouvement familial généraliste, libre de tout lien politique, confessionnel et syndical, reconnu d'utilité publique, qui participe à la défense des intérêts de la famille.

Familles de France est agréé :

- Association nationale d'éducation populaire ;
- Organisation nationale de défense des consommateurs ;
- Organisme de formation ;
- Association d'usagers du système de santé.

Familles de France conjugue différents niveaux de représentations et d'actions :

- Les associations locales proposent des services sur le terrain,
- Les fédérations nationale et départementales animent le réseau et assurent une représentation.

Familles de France est affilié à l'Union nationale des associations familiales (UNAF) et membre du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA).

Familles de France est implanté dans 65 départements et représente près de 24 688 familles dans 239 fédérations et associations de Métropole et d'Outre-mer. (Chiffres au 31 décembre 2020).

Réponses du quizz :

1 - 18 ans ; 2 - Scrutin uninominal majoritaire à 2 tours ; 3 - Le président est logé au palais de l'Élysée ; 4 - En 2000 par un référendum ; 5 - Le président de la république ; 6 - Le premier ministre ; 7 - Le président du sénat ; 8 - Environ 12500€

RESTEZ EN CONTACT AVEC NOUS !

28, Place Saint Georges 75009 Paris
01 44 53 45 90
contact@familles-de-france.org

WWW.FAMILLES-DE-FRANCE.ORG



@Familles2France

